Image not found or type unknown

# commission régionale de conciliaton et indemnisation

Par **bezombes**, le **09/08/2009** à **16:20**

je fais appelle à vous pour un conseil pour ma soeur qui a entamée une procédure pour une éventuelle indemnisation de son préjudice physique et moral suite à une intervention chirurgicale au niveau du plexus brachial gauche qui l'handicape depuis 4 années. D'aprés le médecin qui l'a opéré les suites opératoires devaient durer quelques semaines hors des douleurs neurogènes sont apparues juste aprés le retour au domicile et dure toujours. Avant l'opération le chirurgien lui a fait signer un papier concernant les suites immédiates de l'opération qui incluait les douleurs neurologiques, est ce que ce document concerne aussi les douleurs s'étalant sur plusieurs années? sachant qu'elle a du être traitée par morphine durant 4 mois post op puis mise sous neuroleptique (lyrica) aprés avoir pris plusieurs antalgiques de tout bord. Elle est désespérée face à tous les problèmes auquels elle doit faire face notamment ces douleurs chroniques qui l'handicapent dans sa vie de tous les jours et professionnelles ainsi que ses déplacements. Je dois vous signaler aussi qu'elle a un dossier cotorep pour bénéficier d'une adaptation au niveau de son poste de travail. Elle doit passer en commission régionale de conciliation et indemnisation des accidents médicaux le 14 octobre 2009. Merci de votre réponse dans les meilleurs délais.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés